



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Monsieur Alain Maron  
Ministre du Gouvernement de la Région  
de Bruxelles Capitale chargé de la Transition  
climatique, de l'Environnement, de l'Energie  
et de la Démocratie participative  
Botanic Building – 12<sup>e</sup> étage  
Boulevard Saint-Lazare, 10  
B - 1210 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/01/2023

N/Réf. : AUD30001\_702\_PGN  
Gest. : BDG/TB  
Corr: Stephanie Gautier

**AUDERGHEM. NATURA 2000 : Talus des Trois Tilleuls et étang  
'Floréal'**  
(= Étang 'Floréal' ou 'de Gerlache' classé comme site/ Talus des  
Trois Tilleuls dans les cités-jardins 'Le Logis-Floréal' classées  
comme ensemble)  
**PLAN GESTION NATURE : Projet de plans de gestion des stations  
Natura 2000 relevant de la ZSC I « la Forêt de Soignes et ses lisières,  
les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe » - 1<sup>ère</sup>  
lecture : Talus des 3 Tilleuls et Étang Floréal**

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 15/12/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 11/01/2023, concernant la demande sous rubrique.

**CONTEXTE ET DEMANDE**

La CRMS est invitée à se prononcer sur le projet de Plan de Gestion Nature élaboré par Bruxelles Environnement pour la Zone Spéciale de Conservation I qui comprend « la Forêt de Soignes et ses lisières, les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe. Désignée « site Natura 2000 » par l'AGRBC du 14/04/2016.

La ZSC I est subdivisée en de nombreuses stations. La demande concerne deux petites stations, à savoir les stations IA11 « Talus des 3 Tilleuls » d'une superficie de 0,98ha et IB3 « Etang Floréal » (0,79ha).

Code	Nom	Superficie (ha)	Stations IB Vallée de la Woluwe		
Stations IA Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants			IB1	Domaine Royale Belge	2,33
IA1	Forêt de Soignes	1691,44	IB2	Parc Ten Reuken et Parc Seny	9,43
IA2	Bois de la Cambre	124,98	IB3	Étang Floréal	0,79
IA3	Parc Tournay-Solvay	7,96	IB4	Domaine Château Sainte-Anne	4,38
IA4	Étang de Boitsfort (étang du Moulin), Berge École Internationale, Domaine des Silex	15,16	IB5	Domaine Val Duchesse	25,43
IA5	Plateau de la Foresterie	22,47	IB6	Étangs Mellaerts	9,24
IA6	Domaine Château Charles Albert	2,54	IB7	Parc de Woluwe	72,06
IA7	Domaine Château Solitude et ailenours	11,33	IB8	Parc Parmentier	3,77
IA8	Ancien Domaine Huart	2,36	IB9	Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer	8,58
IA9	Jardin Massart	4,95	IB10	Parc Malou	10,96
IA10	Parc du Bergoje	1,76	IB11	Hof-ter-Musschen	11,30
IA11	Talus des 3 Tilleuls	0,98	IB12	Domaine Manoir d'Anjou	5,36
IA12	Domaine Wittouck	7,71	IB13	Woluwe remise à ciel ouvert	0,98
IA13	Domaine d'Ursei	2,95	IB14	Friches Woluwe	3,62
IA14	Stations en bordure du Boulevard du Souverain	5,70			

Les différentes stations de la ZSC I (extr. du dossier de demande)

1/5

Ces projets de plans de gestion ont été préparés par Bruxelles Environnement en application de l'ordonnance nature. Ils se déclinent chacun avec la même table des matières qui est divisée en quatre grands chapitres dont un descriptif de la station, les objectifs de gestion à atteindre, les difficultés et une description des mesures de gestion.



A g. : Carte de Ferraris et la rue des 3 Tilleuls pointée (©Brugis)

A dr. : les stations IA11 (les 2 zones du talus des Trois Tilleuls) et IB3 (Etang Floréal) (extr. du dossier de demande)

### Station IA11 : Talus des Trois Tilleuls



Les deux zones de la station « Talus des Trois Tilleuls » (©Brugis) et vue de la rue des Trois Tilleuls (©Google maps)

La station IA11 dénommée « Talus des Trois Tilleuls » regroupe deux talus assez pentus, orientés parallèlement et distants de 200m : celui bordant la rue des Trois Tilleuls et celui longeant le chemin du Busard, entre la rue du Busard et l'avenue Georges Benoidt. Ces deux talus se situent dans l'ensemble classé des cités-jardins des Logis-Floréal (AGRBC du 15/01/2001). La carte de Ferraris montre qu'il y avait déjà des parties en relief aux endroits où se trouvent aujourd'hui les deux talus, et qu'elles formaient un lien entre la vallée de la Woluwe et la forêt de Soignes, au sud, et une partie plus élevée, constituée de terres de culture, au nord.

Vu la configuration des talus, les interventions prévues ne peuvent être importantes. Ceux-ci, actuellement très boisés, comportent des essences indigènes et d'autres exotiques invasives (majoritairement du Robinier Faux-Acacia). La gestion prévue dans ce projet de PGN s'inscrit dans la continuité paysagère des talus, tout en permettant le développement d'un environnement propice au lucane cerf-volant notamment. La création d'une lisière n'étant pas possible, il est prévu de conserver un massif boisé et de le gérer de telle manière à rajeunir la futaie et de s'orienter vers des essences indigènes pour se débarrasser petit à petit des Robiniers faux-acacia et des autres plantes exotiques invasives (renouée du Japon, symphorine, berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya).

Cette gestion vise donc principalement la préservation paysagère des talus et aussi la sensibilisation des usagers et gestionnaires des cités-jardins dans leurs pratiques de gestion de l'environnement, par ex. en incitant à maintenir le bois mort en place, en évitant de déverser des déchets verts dans les talus...



IA11\_05. Le bois provenant d'éclaircies et de coupes de sécurité doit être laissé sur place. Les troncs coupés doivent être laissés au sol sur la plus grande longueur possible (aspect esthétique).. (photo 2017)



IA11\_06. Mégaphorbiaie de lisière très modérément développée (zone 2). La pelouse peu développée (zone 4) devrait, sur une bande d'environ 2m de large à partir du pied des arbres et du recrû ligneux, n'être fauchée qu'une fois tous les deux ans. Le reste de la pelouse est suffisamment large pour le passage des promeneurs. (photo 2017)

Exemples des mesures de gestion à mettre en œuvre dans le Plan de Gestion Nature (extr. du dossier de demande)

### Station IB3 : Etang Floréal

La station IB3, à savoir l'étang « Floréal » ou « de Gerlache », se situe à l'angle de l'avenue des Archiducs et du boulevard du Souverain, en face du parc Ten Reuken. Il est classé comme site (AGRBC du 24/04/2016) et se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé des cités-jardins. Un arbre remarquable, un cèdre de l'Atlas, occupe l'angle.



Vue de l'emplacement de l'étang (©Google maps), de la mare elle-même (extr. du dossier de demande) et de son contexte patrimonial (le Cèdre de l'Atlas est précisé par l'étoile ©Brugis)

Cette mare forestière accueille une importante diversité d'un point de vue biologique. Cet étang a été créé dans les années 50, probablement parallèlement à la construction des villas situées dans la boucle de l'avenue des Archiducs. Actuellement, l'étang est peu entretenu et se caractérise par une épaisse couche de vase et par des lentilles d'eau en surface, ses abords sont recouverts d'une litière de feuilles et de branches. Sur le lieu, fortement ombragé par les arbres avoisinants, on relève aussi la présence de frênes, d'aunelles glutineux, d'iris jaunes, de lysimaque commune...



Le site de l'étang Floréal en 1953 et récemment (©Brugis)

Les mesures de gestion envisagées sont les suivantes :

- développer le gradient de végétation entre les parties sèche et détrempée,
- curer la partie est de l'étang : curer l'ensemble de l'étang impliquerait des coupes jugées trop importantes autour de celui-ci et n'est donc pas une solution privilégiée,
- conserver la partie ouest au stade d'alluvionnement,
- abattre les arbres en bas de la pente,
- préserver la fonction d'écran le long du Boulevard du Souverain,
- maintenir la strate forestière,
- conserver les arbres morts ou sur pied dans la partie boisée à l'ouest de l'étang, pour participer au développement de la biodiversité.

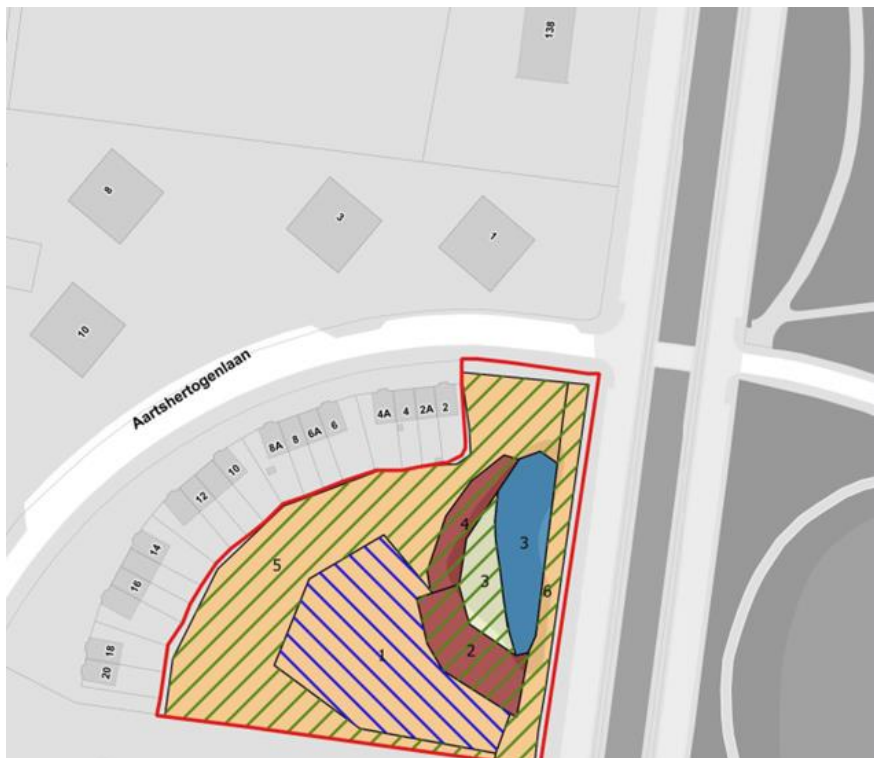


IB3\_04 : la bande entre le Boulevard du Souverain et l'étang est très étroite. l'écran de châtaigniers et de verdure est efficace contre le piétinement et la décharge sauvage.



IB3\_05 : zone forestière la plus haute (chênaie-hêtraie à Chêne sessile - habitat européen 9120, développement moyen d'espèces exotiques et de rhododendrons).

Vues et caractéristiques du site de l'étang (extr. du dossier de demande)



#### Kaart 4.1

#### Beheermaatregelen in deelgebied IB3

##### Legenda

- Deelgebied IB3
- Beheermaatregelen nieuw binnen SBZ IB3
  - exotenbeheer
  - verwijderen uitheemse soorten
  - nulbeheer
  - nulbeheer + veiligheidskappen
  - openmaken oever + verwijderen houtige vegetatie
  - ruimen organisch materiaal + onderhoud vijver

Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le PGN pour l'étang Floréal (extr. du dossier de demande)

## AVIS

De manière générale, vu l'aspect plutôt naturel des sites et leur relative importance d'un seul point de vue historique et patrimonial, l'Assemblée émet un avis favorable sur les mesures de gestion proposées. Cette gestion naturelle, visant à renforcer la biodiversité et à créer un relais écologique, comporte peu de modifications paysagères. Elle offre de surcroît plus de sécurité pour les riverains en ce qui concerne les talus et un aspect mieux entretenu pour l'étang.

En plus des mesures envisagées, la Commission demande :

- au niveau des talus : maintenir en place les souches de Robinier, ces arbres étant petit à petit éradiqués, afin de ne pas déstabiliser les pentes,
- pour l'étang : conserver les courbes paysagères des berges et maintenir la lecture de sa forme actuelle, étant donné le contexte construit dans lequel il s'insère.

Elle s'interroge enfin sur la bonne intégration des clôtures en bas des talus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. : [nhantout@gov.brussels](mailto:nhantout@gov.brussels) ; [Sgautier@gov.brussels](mailto:Sgautier@gov.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [tbogaert@urban.brussels](mailto:tbogaert@urban.brussels).